en France qu'en Allemagne et en Autriche, nous place devant la concurrence dans une position inférieure; il y a là un problème redoutable, une question de vie ou de mort pour l'industrie et une situation très-fâcheuse pour l'agriculture.

Le principal moyen d'y remédier c'est d'encourager la culture à faire de la betterave riche en achetant cette matière première d'après sa richesse sur des bases justement rémunératrices.

Après cet exposé sommaire, M. le Président propose au Congrès d'adopter l'ordre du jour qui figure sur les convocations et dont il donne lecture :

1° L'appréciation de la valeur des betteraves au moyen de leur densité est-elle suffisamment exacte pour sauvegarder les intérêts du cultivateur et ceux du fabricant de sucre ?

2° Sinon, quel meilleur moyen y aurait-il d'arriver à ce résultat ?

3° Quelles sont les bases à adopter, pour l'évaluation numérique de la valeur des betteraves, d'après la densité de leur jus ?

4° Comment devra-t-on procéder à la prise de la densité du jus, de manière à éviter toute fausse appréciation ?

5° Devra-t-on prescrire ou interdire tels ou tels modes de culture, et tels ou tels engrais, ou vaut-il mieux laisser à chacun la liberté de faire comme il l'entend ;

6° Questions diverses.

La proposition est acceptée et la discussion est ouverte.

M. Taffin-Binauld fait d'abord l'histoire de la manière dont la question du Congrès s'est posée devant le Comice de Lille. Cette association s'est justement émue de la pénible situation de l'industrie sucrière et des plaintes de l'agriculture. Elle a pensé qu'il fallait faire disparaître l'opposition d'intérêts qui divisait le producteur et le fabricant, en prouvant au premier qu'il pouvait et qu'il devait faire de la bonne betterave et en persuadant au second qu'il devait la payer à sa juste valeur.

Il est hors de doute qu'on peut arriver à produire une qualité supérieure à la moyenne obtenue aujourd'hui, en conservant un poids convenable. Il y a dans la production de la betterave riche une double économie : économie pour le cultivateur, économie pour le fabricant ; il y a encore l'intérêt de la richesse publique, puisque l'abaissement du prix de revient facilitera l'exportation, qui comprend déjà la moitié de la production française.

Pour exciter la culture à faire de la betterave riche il faut que le planteur soit assuré de recevoir le prix de cette richesse ; cette assurance lui manque aujourd'hui, le mode de transactions est donc vicieux. M. Taffin conclut en proposant au Congrès de déclarer qu'il y a lieu de changer les bases des marchés actuels, c'est-à-dire la vente à forfait, et de calculer l'appréciation de la valeur des betteraves d'après leur densité.

M. le Président fait observer que cette proposition a été soumise à des réunions agricoles et industrielles de l'Aisne et de la Somme, et qu'elle a été adoptée en principe. Il est d'ailleurs bien entendu que le degré densimétrique correspond à une richesse donnée en sucre, richesse que l'une et l'autre partie pourront toujours faire constater par l'analyse.

Il met aux voix la proposition ; elle est adoptée à l'unanimité.

On passe ensuite à la discussion des moyens pratiques. M. le président fait observer que nombre de personnes hésitent à acheter à la densité parce qu'elles craignent que la densité ne réponde pas toujours à la richesse saccharine ; mais beaucoup d'expériences prouvent que ce n'est là que de rares exceptions qui se produisent surtout dans les betteraves très-inférieures. Le rapport lui paraît constant 95 [illegible] sur 100.

M. De Mot partage cet avis, mais à la condition que le nitrate de soude n'entre pas dans la fumure des betteraves pour une proportion trop forte ; on ne saurait trop, selon lui, se montrer en garde contre les excès de cet engrais.

M. Mariage admet que le rapport est assez constant entre la densité et la richesse, mais quelle est la densité à fixer au-dessous de laquelle le fabricant sera en droit de refuser les betteraves ?

Une longue discussion s'ouvre sur cette question.

M. le Président ne croit pas qu'il soit nécessaire de fixer cette limite et d'admettre un refus de betteraves, l'essentiel est d'établir une échelle de proportion, donnant les valeurs ascendantes et descendantes suivant les degrés densimétriques et de réduire le prix proportionnel dans les échelons inférieurs de manière à ne pas encourager la production de betteraves pauvres.

MM. Dervaux et Belin, appuient l'observation de M. Mariage. M. Belin croit nécessaire de déterminer un chiffre au-dessous duquel la betterave ne sera plus marchande. Il faut que, dans les contestations, les tribunaux puissent avoir une base pour asseoir leur jugement.

M. Taffin croit que dès l'instant où le mode de vente à la densité est adopté, la question du refus de la marchandise perd sa valeur, parce que l'intérêt du cultivateur l'obligera à augmenter la qualité de sa betterave et qu'il ne se présentera plus que très-exceptionnellement des betteraves pauvres. M. Hellin croit aussi que le fabricant n'aura pas à craindre de recevoir des betteraves de valeur inférieure, parce que, si le chiffre de paiement proposé d'après la densité était trop minime, le cultivateur préférerait faire consommer les betteraves par ses bestiaux.

M. Mariage répond que ce moyen ne convient qu'à la petite culture; il insiste pour qu'une limite inférieure soit arrêtée et propose 5°. Ce chiffre est l'objet de nombreuses protestations des cultivateurs.

M. le Président observe que dans l'Aisne et la Somme, où l'on s'est déjà préoccupé de la question, cette limite inférieure de refus a été fixée à 4°5.

M. Dervaux croit imprudent de fixer le même chiffre pour tous les départements sucriers, les betteraves du Nord ne pouvant pas être comparées avec celles de l'Aisne.

M. Mélisse fait la même remarque; il cite un fabricant des environs de Lille qui reçoit des betteraves à 4°2. Si l'on fixait le taux de refus à 4°5, la culture de la betterave serait perdue dans le Nord. M. Crespel objecte que depuis plusieurs années le fabricant cité ne fait plus de sucre et distille tous ses jus.

M. De Mot insiste sur les considérations générales qui obligent l'industrie sucrière à obtenir de la bonne matière première et à l'obtenir sur place, sous peine de ne pouvoir résister à la concurrence étrangère ; plusieurs personnes parlent encore pour ou contre la fixation d'un minimum.

M. Belin revient sur la nécessité d'éclairer les tribunaux sur la limite inférieure de densité où la betterave ne sera plus marchande ; sans doute, dit-il, le Congrès ne peut avoir la prétention de donner à ses décisions force de loi, mais il doit ressortir de ses discussions un chiffre positif qui puisse servir d'élément d'appréciations dans les contestations futures.

M. Taffin explique que la question est en dehors des propositions du Congrès ; qu'un minimum quelconque ne pourrait pas, comme on le prétend, être considéré par les tribunaux comme une base légale, que le but poursuivi par le Congrès n'est pas le minimum de la qualité, mais le relèvement de la qualité de façon à arriver à un maximum; que, pour atteindre ce but, il faut établir une échelle ascendante ce qui fera naturellement disparaître les craintes émises par les préopinants. Du reste, chaque fabricant restera toujours libre d'inscrire dans ses compromis le minimum qui lui conviendra. M. Taffin propose donc de ne point voter sur un minimum et de revenir à la véritable question du moment : le mode d'achat à la qualité.

M. Mariage retire sa proposition en se réservant de la reproduire en temps opportun.

M. Woussen propose au Congrès de décider qu'à densité égale, toute betterave bouteuse recevra une estimation moindre, parce que ce genre de betterave n'offre au densimètre qu'un degré factice.

M. le Président fait observer que la proposition n'a pas d'objet, puisqu'il est convenu que le degré de densité sera toujours correspondant à une richesse de sucre déterminée.

Il met ensuite aux voix la première question de l'ordre du jour.

L'appréciation de la valeur des betteraves au moyen de leur densité est-elle suffisamment exacte pour sauvegarder les intérêts du cultivateur et ceux du fabricant de sucre?

Le Congrès vote l'affirmative.

La seconde question : *Sinon quel meilleur moyen y aurait-il d'arriver à ce résultat ?* devient inutile.

La troisième question : *Quelles sont les bases à adopter pour l'évaluation numérique de la valeur des betteraves d'après la densité de leur jus ?* est renvoyée à l'examen d'une Commission composée de chimistes, d'industriels et de cultivateurs. Les noms suivants sont proposés et adoptés ; MM. Pagnoul et Corenwinder, chimistes; MM. Woussen, Mariage, Belin et De Mot, fabricants ; MM. Baucarne, Taffin, Hellin, Mélisse, Davaine-Nicole et François Brame, cultivateurs.

M. le Président aborde ensuite la quatrième question : *Comment doit-on procéder à la prise de la densité du jus, de manière à éviter toute fausse appréciation ?* Il explique qu'il convient de prendre la densité chaque fois qu'on fait la tare et sur un panier entier.

Le coup de sonde est donné dans la betterave de manière à passer obliquement dans l'axe de la racine au tiers supérieur. Un moyen plus certain encore est d'avoir une râpe spéciale pour râper toutes les betteraves du panier de tare.

Un instrument spécial est mis sous les yeux du Congrès.

Quand le jus est obtenu, il importe de laisser le densimètre dans l'éprouvette quelque temps avant de constater le degré, afin de laisser s'échapper les bulles d'air; la température doit être de 15°.

Cinquième question : *Devra-t-on prescrire ou interdire tels ou tels modes de culture et tels ou tels engrais, ou vaut-il mieux laisser à chacun la liberté de faire comme il l'entend ?*

A l'unanimité le Congrès décide, sans discussion, que l'adoption du mode d'achat à la densité emporte liberté entière pour le cultivateur.

M. De Mot propose au Congrès de voter des remerciements aux organisateurs de la réunion. Cette proposition est adoptée.

M. le président annonce que la Commission nommée pour étudier la troisième question se propose de se livrer très prochainement à son travail et qu'aussitôt qu'il sera prêt, le Congrès sera de nouveau convoqué pour le discuter.

La séance est levée à deux heures.

Le secrétaire du Comice.
A. de Norguet.

Roubaix-Tourcoing
ET LE NORD DE LA FRANCE

—

M. le préfet du Nord vient d'accorder de nombreuses récompenses aux propagateurs les plus dévoués de la vaccine. Parmi ces nominations, voilà celles qui concernent notre arrondissement :

Médaille d'or. — Mme Desplanques, sage-femme, Tourcoing.

Médailles d'argent de 1re classe. — Mmes Millescamps, Vuylstecke, s.-f. Roubaix; Lefebre, s.-f. Lille; Coustenoble, Jacob et Masse, s.-f. Roubaix; Hallez, s.-f. Lille; Decreus, s.-f. Armentières; Lefebvre, s.-f. Lille; Pelsener, s.-f. Roubaix; MM. Barbry, officier de santé, Wattrelos; Dujardin, id. Armentières; Lamaire, id. Lomme; Roche, id. Chéreng.

Livres de première classe. — Mmes Hennion, s.-f. Lille; Hus-Martin, s.-f. Halluin; MM. Delecourt, Of. de santé, Marcq; Boulanger, id. Phalempin; Vincent, id. Mouveaux; Cuisinier, id. Roncq; Mme Godfrin, s.-f. Lille, MM. Demon, docteur, Lille; Pinteaux, of. de santé, Wavrin; Despretz, id. Pont-à-Marcq; Staes, id. Camphin-en Pévele; Carpentier, id. Aubers; Hermand, id. Templeuve; Bleuzé, id. Fretin; Lesur, id. Gondecourt; Dautricourt, id. Wattignies; Hérent, id. Mons-en-Pévèle; Bernard, id. Radinghem.

Médaille d'argent de 2me classe. — Mme Beulins, s.-f. Roubaix; M. Becourt, of. de santé, Lille; Mme Goodlad, s.-f. Lille; M. Deblonde, of. de santé, Lille; Mme Duriez, s.-f. Lille; M. Jacquemarcq, of. de santé, Houplines; M. Carpentier, of. de santé, Roubaix; Mme Dumortier, s.-f. Comines; M. Herbaux, of. de santé, Annœulin; M. Provost, of. de santé, Loos; M. Richez, of. de santé, Ascq; Mme Delporte, s.-f. Lille; Mme Lecomte, s.-f. Quesnoy-s-Deûle; M. Patoir, doct. La Madeleine; Mme Ballois, s.-f. Phalempin.

—

Un supplément à la *Semaine Religieuse* du 4 mars, publie la troisième liste de souscription en faveur l'Université catholique de Lille.

Elle s'élève à 577,797 francs et forme avec les listes précédentes un total de 2,060,990 fr.

—

M. le maire de Lille a signé vendredi l'engagement de M. E. Marck, directeur des théâtres d'Angers et de Saumur, comme directeur de la scène lilloise, à partir du 1er mai 1876.

—

M. H. Verly, rédacteur en chef de l'*Echo du Nord* a été nommé vendredi soir membre de la Société des Sciences, des Arts et de l'Agriculture de Lille.

—

On envoie de Bersée à un journal de Lille le récit d'un accident déplorable survenu dans cette commune il y a quelques jours. Deux ouvriers chargés du curage d'une fosse constatèrent des émanations méphytiques qui les firent aussitôt revenir à l'air. L'un d'eux ne consentit plus à descendre ; le second ayant voulu reprendre son travail tomba asphyxié. Un homme qui descendit pour le sauver succomba à son tour. Un troisième se fit attacher par une corde à la ceinture et tenta de retirer de la fosse les corps inanimés des deux victimes. Mais sentant l'asphyxie le gagner à son tour, il dut se faire remonter aussitôt. Les deux cadavres ont été retirés plus tard avec des crocs.

—

Une tentative d'assassinat vient d'être commise à Mons-en-Barœul. Il était environ six heures après-midi, jeudi, quand un nommé J. Delbart, âgé de 37 ans, journalier à Mons-en-Barœul, est entré dans le cabaret tenu par Dutilleul, dont la femme en ce moment était seule. Il en profita pour se jeter sur elle à l'improviste et lui porter un premier coup de couteau à la tête. La courageuse femme, qui tenait dans ses bras un enfant de quelques mois, se retourna sur son meurtrier, le désarma et se mit à crier : à l'assassin ! Ce misérable prit la fuite, mais il fut arrêté à quelques mètres du village, blotti derrière une haie.

L'assassin est un repris de justice en résidence obligée à Mons-en-Barœul. Il a prétendu qu'il était ivre et ne se rappelait de rien, mais la victime soutient au contraire que le vol était le mobile de cette tentative.

Les blessures de la femme Dutilleul ne sont pas graves, grâce au mauvais état de l'instrument, qui était peu pointu, dit le *Propagateur*.

—

Hier, on a mis à la disposition du parquet, A. Blicq, âgé de 20 ans. Cet individu, vagabond de profession, paraît être l'auteur d'un grand nombre de vols commis depuis quelque temps dans le canton de Quesnoy-sur-Deûle.

—

On écrit de Saint-Amand :

« Dans la soirée du 25 courant, le feu s'est manifesté à Millonfosse par trois fois différentes.

» Ce fut d'abord une meule de gerbes d'avoine appartenant au sieur Duburque, cultivateur, et estimée 150 francs, qui fut consumée ; en second lieu, vers huit heures un quart, une meule de paille estimée 50 francs, et appartenant à un frère du précédent, fut aussi dévorée par les flammes ; et enfin, vers dix heures, une autre meule de paille, celle-ci évaluée 200 francs, et appartenant à Joséphine Duburque, sœur des deux précités, fut réduite en cendres.

» On accuse une main malveillante d'avoir occasionné ces trois incendies, et l'on croit la connaître. »

—

Une dépêche reçue vendredi, prévient les pêcheurs de morue que des banquises entourent Saint-Pierre et Miquelon.

—

A l'ouverture de l'audience d'hier, le tribunal correctionnel de Lille a rendu son jugement dans l'affaire de C. Deruyck, qui a tiré, comme nous l'avons rapporté, un coup de pistolet sur son beau-frère. Deruyck est condamné à un an de prison et 100 fr. d'amende.

— On sait que certains marchands de charbon procèdent au mesurage d'une manière qui leur permet, sans que l'acheteur s'en aperçoive, de réaliser une économie de 10 à 12 p. 100 au préjudice de ce dernier. Mais J. Denoir, marchand à Fives, peut leur rendre beaucoup de points. Il va vendre son combustible à Roubaix et les villages environnants. Dans le courant de février, il avait fourni six hectolitres de charbon à la femme Corne, de Mouveaux.

Trouvant que le tas était petit, elle fit mesurer de nouveau son charbon, et les six hectolitres étaient réduits à trois et demi.

Plusieurs autres témoins ont été victimes de la même manœuvre. — Trois mois de prison, 50 fr. d'amende, insertion et affichage du jugement.

— Crier : « à bas les blancs ! » C'était de mise le lendemain des élections. Un ivrogne, repris de justice, de Roubaix, Ch. Piat, s'approchant de M. B....., qui passait rue Pélart, lui lança cette apostrophe accompagnée d'un violent coup de poing dans la poitrine. Un gendarme survint au même instant, et empoigna l'insulteur, qui invoque aujourd'hui l'effet du genièvre pour s'excuser. — Quinze jours de prison et 21 francs d'amende.

— Le 20 janvier, P. Dubus, cultivateur à Templeuve, fut assailli le soir et maltraité par L. Dancoisnes, cultivateur, qui voulait, disait-il, le tuer. Selon Dubus c'était un propos d'ivrogne. Grâce à cette bonne parole, le tribunal se montre indulgent et condamne Dancoisnes à 100 fr. d'amende.

— Il y a des ivrognes de toutes les catégories, mais V. Duvillers, de la rue Mabieu, appartient certainement à la division supérieure. Il est digne de porter des chevrons si on en imposait à ceux qui ont franchi le chiffre de six ou sept condamnations.

En effet, il en compte six en police correctionnelle et une douzaine en tribunal de simple police.

Cette fois il a compliqué son délit d'ivresse d'une scène qui a révolté tout son quartier, en mettant à la porte sa femme et ses six enfants. — Deux mois d'abstinence, 300 fr. d'amende avec privation des droits civiques.

— Un tourquennois qui marche sur les traces de Duvilliers, F. Desurmont, étant ivre, battait sa femme. La police arrive, il l'insulte. — Un mois et 16 francs.

Etat-Civil de Roubaix

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 3 mars. — Casimir Duhayon, au Tilleul. — Flore Grimonprez, Grande-Rue, 129. — Louis Moriels, rue de Lannoy, 180. — Albéric Vergaert, Grande-Rue, cour Flipo, 12. — Victorine Debliquy, rue de Rohan, cour Lehoucq, 16. — Charles Callens, rue du Fontenoy, cour Stalens, 7.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 3 mars. — Adèle Laurent, 21 ans, bobineuse, Hôtel-Dieu. — Catherine Mercier, 35 ans, ménagère, rue de la Barbe-d'Or, 10. — Frédéric Vancraeynest, 44 ans, chauffeur, Hôtel-Dieu. — Thérèse Minnaert, 61 ans, ménagère, rue des Longues-Haies, cour Tranquille. — Jules Crignon, 2 ans, rue Saint-Georges, cour Roussel, 27.

MARIAGE du 2 mars. — Louis Lépicier, 46 ans, employé de commerce, et Jeanne Debuschere, 36 ans, peigneuse.

Etat Civil de Tourcoing

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 3 mars. — Charles-César Ritz, rue du Flocon. — Ernest-Henri-Joseph Clarisse, Pont-des-Piats.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 3 mars. — Hortense Geirnaert, 4 mois, rue du Mont-à-Leux. — Pauline-Jeanne-Clémentine Vermaut, 53 ans, épouse de Guillaume-Anselme Verlinck, rue du Mont-à-Leux. — Jean-Baptiste Lallemand, 78 ans, veuf de Céline-Thérèse-Joseph Descampaux, hospice général.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église Saint Martin, le lundi 6 mars 1876 à 9 heures 1/2, pour le repos des âmes de : Monsieur Louis-Joseph DUPIRE, décédé à Paris, le 7 novembre 1837, à l'âge de 54 ans, et de Dame Adélaïde-Catherine LEPERS, décédée à Roubaix, le 1er mars 1875, à l'âge de 67 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, le lundi 6 mars 1876, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur François-Joseph LEZY, décédé à Roubaix, le 16 février 1873, à l'âge de 80 ans, et de Dame Roseline CASETTE, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1870, dans sa 77e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de bien vouloir considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du mois** sera célébré en l'église de Sainte-Elisabeth, le mardi 7 mars 1876, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Catherine DASSE, épouse de Monsieur Alexandre LEPOUTRE, décédée à Roubaix, le 22 janvier 1876, à l'âge de 57 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel du mois** sera célébré en l'église Saint-Martin, le mardi 7 mars 1876, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Achille-Paul Emile BOSSUT, époux de Dame Marie BARATTE, décédé à Florence, le 3 février 1876, dans sa 29e année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu. 10744

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église paroissiale de Saint-Martin, le lundi 6 mars 1876, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Stéphanie NOPPE, décédée à Roubaix, le 25 février 1875, à l'âge de 24 ans et 10 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église paroissiale du Sacré-Cœur, le mardi 7 mars 1876, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Camille CLÉMENT, épouse de Monsieur Nicolas GOUPIL, décédée à Roubaix, le 7 mars 1875, à l'âge de 67 ans et 4 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — *Imprimerie Alfred Reboux.* — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien) et dans la *Vraie France*, de Lille.

Belgique.

— On lit dans le *Journal de Charleroi* :

« Le bruit court qu'une rencontre à l'épée a eu lieu, hier matin, sur le territoire de [illegible] ville, entre deux Français paraissant [illegible] nir au meilleur monde parisien.

» Il serait résulté pour l'un des adversaires une blessure n'offrant heureusement [illegible] de gravité. »

— LE CRIME DE SOUVERAIN-WANDRE. — M. le curé Villers allait beaucoup mieux hier matin. Tout fait espérer que son rétablissement est très-prochain.

M. Petithan, juge d'instruction, s'est rendu hier matin avec son greffier et les médecins légistes, MM. Hicguet et Grenson, à Souverain-Wandre.

— TENTATIVE D'ASSASSINAT. — Nous apprenons que M. Ernest Bergmann, consul de Belgique à Buenos-Ayres, a été, le 25 janvier dernier, l'objet d'une tentative d'assassinat. Un Belge a tiré sur lui, presque à bout portant, un coup de revolver. La balle blessa le poignet gauche et effleura la poitrine de M. Bergmann, qui se jeta sur l'assassin, le désarma et le tint en respect jusqu'à l'arrivée de la police.

L'assassin, dont on ne nous donne pas le nom, paraît être atteint d'aliénation mentale.

Faits divers

La Seine est stationnaire depuis hier, quoique l'on annonce que la crue devra continuer jusqu'à lundi.

L'étiage marquera au Pont-Royal 6 mètres 30, et au pont d'Austerlitz 5 mètres 90 centimètres.

Les rues d'Auteuil et de Bercy sont toujours inondées. Le service des piétons se fait au moyen de bachots et de passerelles. Les pompes à vapeur établies dans la rue Hérold et sur la route de Versailles ont fonctionné toute la journée et toute la nuit.

Les infiltrations continuent partout ; au lieu de diminuer, l'eau ne fait qu'augmenter dans les caves ; il y a 50 centimètres d'eau dans les sous-sols de la Manutention, quai de Billy.

La plupart des quais sont minés par les infiltrations. Plusieurs excavations ont été signalées : quais d'Orsay, Malaquais et d'Austerlitz. La plus grande se trouve au quai des Orfèvres, au coin de la rue Boileau ; elle mesure un mètre et demi sur 50 centimètres de profondeur.

Deux arbres du Vert-Galant ont été renversés.

Un bateau de pommes a sombré à Charenton. Sur la Marne, une énorme pile de bois a été entraînée par le courant ; par suite de cet accident, la Seine charrie une grande quantité de bois.

La foule des curieux, qui veulent profiter du spectacle émouvant de la Seine, était plus considérable hier que les jours précédents.

Le service des omnibus américains de Paris à Saint-Cloud a dû être doublé.

Pas d'accidents graves ; mais en aval et en amont du fleuve, les désastres sont grands ; tous les ensemencements sont perdus, les jardins potagers ravagés.

M. le préfet de la Seine, par l'entremise des maires, fait distribuer des secours en argent aux inondés les plus nécessiteux.

On écrit de Toulon, 1er mars :

« On a procédé aujourd'hui à 3 h., à l'expérience de torpilles ayant pour but de fractionner la carcasse du *Magenta* en parties de 15 à 20.000 kilogrammes, faciles à hisser hors de l'eau.

» Dans ce but, des torpilles chargées de 20 kilogrammes de poudre ordinaire ont été amarrées, de trois mètres en trois mètres, le long d'un cable, et filées ainsi perpendiculairement contre la muraille formant la joue de babord du bâtiment.

» Une fois en place cet appareil, que l'on nomme chapelet de torpilles, a été enflammé à l'aide de l'électricité. L'inflammation a été instantanée et a produit une détonation sourde, dont le contre-coup s'est fait assez violemment sentir à bord de tous les bâtiments présents sur la rade.

» Sous l'influence de l'explosion une masse considérable d'eau s'est élevée en tourbillon à environ deux mètres de hauteur. La vase soulevée par l'explosion avait troublé la limpidité de la mer sur une étendue de trois à quatre mille mètres carrés; de nombreuses épaves flottaient à la surface et ont été aussitôt recueillies.

» On ne pourra apprécier les effets produits par le chapelet de torpilles sur le *Magenta* que dans la journée de demain, alors que l'eau s'étant clarifiée permettra aux plongeurs de distinguer les résultats obtenus.

» M. le préfet maritime, M. le major de la flotte, M. le directeur du port et de nombreux officiers assistaient à ce premier essai de division du *Magenta*. »

— Le *Journal du Havre* annonce qu'un officier de marine, M. le lieutenant de vaisseau Biard, va fonder une entreprise de voyages autour du monde, à l'usage des fils de grande famille qui seraient avides de s'instruire en parcourant les deux hémisphères, et des désœuvrés en quête d'émotions et d'aventures, que l'ancien continent ne peut plus leur offrir. Ces voyages dureraient dix mois et coûteraient la bagatelle de 20,000 francs ; les bâtiments à grande vitesse à ce destinés renfermeraient dans leurs flancs tout le confort désirable et toutes les commodités imaginables, indé-

---

Patrie & Dévouement

—

DEUXIÈME PARTIE

X

(*Suite*)

« Pardon, mon Révérend, disait Witold; ce n'est peut-être pas très-chrétien tout ce que je débite là, mais c'est que l'hospitalité de mon vieil ami m'a légèrement monté à la tête. Puis il faut pardonner quelque chose à un homme que l'on plonge inopinément dans les délices de Capoue, après qu'il a couru les forêts pendant six mois, avec des pommes de terre et du gruau pour provision de bouche; plus une poignée de Russes pour dessert. »

Pendant ce temps, Aline causait amicalement avec le jeune Sigismond, qu'elle connaissait depuis l'enfance et qu'elle avait pris sous sa tutelle.

« Comme je suis content de me retrouver ici ! disait l'enfant. Te rappelles-tu, Aline, le bal que ton père a donné il y a trois ans, et cette vieille bohémienne qui a prédit de si singulières choses?... A moi, entre autres; que je tuerais deux Cosaques?

— Eh bien ! fit Aline, qu'y a-t-il d'étonnant à cela?

— Il y a d'étonnant que je les ai tués hier.

— Pour vérifier la prédiction de la bohémienne?

— Non vraiment; en cet instant je l'avais fameusement oubliée. Mais voilà comment cela s'est fait... Au moment où l'on a commencé à tirer, l'avant-garde fond sur nous; une trentaine de Cosaques arrivent comme la foudre, et nous n'étions que neuf en cet endroit. Witold, qui était à côté de moi, sabre les deux premiers qui se présentent; mais je vois que le troisième se met à l'ajuster. Je le devance, en le renversant d'une décharge de ma carabine... Mais voici qu'un autre saisit la soutane du père Arsène. Je saute de ce côté-là, et je casse la tête à ce drôle avec le revolver que Witold m'avait donné.

— Eh bien, tu dois être fier et content !... Tu as tué deux ennemis; maintenant tu es un homme.

— Fier, je ne dis pas; mais content, c'est autre chose ! Nous n'aurions pas beau jeu, s'il fallait voir s'accomplir toutes les prédictions de la bohémienne. Ne te rappelles-tu pas ce qu'elle dit alors à Witold?... Qu'il abandonnerait sa femme, et qu'il porterait malheur à tous ceux qui auraient l'audace de le suivre.

— Fi donc ! Peux-tu croire, Sigismond, à de pareils enfantillages ! Vois un peu comme tout ceci est ridicule et faux. Witold, qui doit abandonner sa femme, est précisément d'humeur à ne jamais se marier, et moi qui devais, au dire de cette folle bohémienne, porter une chaîne de fer et une couronne d'épines, je vais épouser mon cousin, que j'aime depuis l'enfance, et il n'y a pour moi que du bonheur dans l'avenir. »

Au moment où Aline achevait de parler, un domestique s'approcha d'elle et lui remit une lettre. La jeune fille l'ouvrit et pâlit visiblement, tandis que ses yeux se remplissaient de larmes.

« Qu'as-tu, ma fille ? .. Qu'avez-vous, Aline ? lui demandèrent son père et Thadée.

— C'est une lettre de Sacha, répondit-elle d'une voix émue. Voici ce que la pauvre fille m'écrit :

« Aline, pardonne-moi si, au milieu » de ta joie et de vos fêtes, je t'adresse » ce message de deuil. En t'écrivant, ma » main tremble, ma tête brûle, mes » larmes tombent. J'entends, dans la » chambre voisine, les sanglots de mon » père qui pleure auprès du lit où notre » Paul est étendu, roidi, sanglant, la » poitrine trouée d'une balle... Hier, il » était parti, plein de forces et d'espérance, il a rencontré les tiens... Voilà » comme il est revenu. Mais, Aline, toi » qui vas être heureuse, toi qui te sens » aimée, ne te méprends pas sur les effets de ma douleur. Je pleure mon » frère, et je n'oserais maudire ses meurtriers; je n'accuse personne... que le » sort, qui a si cruellement séparé nos » deux patries !

« Et pour que, toi aussi, tu ne voies » pas s'enfuir ton rêve de bonheur, pour » que tes joies ne se terminent pas par » quelque catastrophe sanglante, sois » prudente, et impose la prudence à » tous. Recommande à ton père, à Thadée, à... tous ceux qui seront près de » toi, et pourraient être compromis, recommande leur la retraite, il le faut;... » la fuite, si c'est possible ! Mon père a » juré de venger à la fois la mort de son » fils et le déshonneur de nos armes; » une victoire le consolerait. Mais cette » victoire ne me rendrait pas mon frère, » et ensanglanterait d'autres fronts, » jeunes et vaillants comme le sien... » Evitez-la ; il y a déjà assez de sang et » de larmes.

« ALEXANDRA. »

Un murmure de sympathie accueillit les expressions touchantes de cette pauvre fille si triste, mais si tendre et si résignée. La voix d'Aline s'éteignit dans un sanglot, et elle laissa tomber la lettre sur la table. Alors, sur le visage de Witold, placé à côté d'elle, s'étendit une fugitive rougeur; ses lèvres pâlirent, ses sourcils se froncèrent, et ses yeux se fixèrent sur la lettre d'Alexandra. La feuille portait la trace des larmes que la jeune fille avait versées; Mlotek y posa ses doigts tremblants, comme s'il eût voulu toucher ou effacer ces larmes.

Il se sentait faiblir, et voulut vider son verre, pour tâcher de reprendre sa fière contenance. Mais sa main était crispée, et le verre violemment serré éclata entre ses doigts. Quelques visages pâlirent, Mlotek s'en aperçut, il s'écria gaiement par un énergique effort :

« Messieurs, je vous dénonce un traître, et je compte sur vous pour lui faire son procès. C'est ce vieux tokai qui, sans respect pour notre grade, se plaît à renverser un commandant que les Russes n'ont jamais vaincu. Croyez-moi; il n'y a qu'un moyen de le punir; c'est de le boire. Montrons-nous plus forts que lui... Maintenant, j'ai prononcé la sentence; qu'on procède à l'exécution. Je m'étais réservé le vivat final, le toast à la Patrie ! Vous allez le porter avec moi.... Qu'on me donne un autre verre !... »

On présenta au jeune chef une énorme coupe d'argent ciselé, contemporaine des Sigismonds, lourd et antique trésor de famille. Mlotek y vida presque une bouteille de vin, la saisit de sa main puissante et se leva gravement, dominant l'assemblée de sa taille haute et fière, et repoussant loin de lui, par un geste énergique, la lettre d'Alexandra.

« Toi qui nous as portés, toi qui nous vois et nous appelles, toi qui dois bientôt nous couronner ou nous ensevelir, ô Pologne, ô mère, ô patrie, je te consacre, au nom des vaillants qui m'écoutent, la dernière rasade de mon verre, la dernière goutte de mon sang, l'unique amour de mon cœur. Tu es grande et tu es sainte; mais tu es jalouse aussi : tu nous demandes beaucoup, parce que tu nous as beaucoup donné.

« A celui-ci, tu prends son or ; à cet autre, tu prends sa gloire : tu enlèves à l'un l'espoir de ses cheveux blancs, et à l'autre l'anneau nuptial de sa fiancée. Mais soit ! prends tout ; prends nos bras, prends nos cœurs. Lâche qui te renie ! ingrat qui te refuse ! Tout vient de toi, tout est à toi... Que nos larmes te servent de rosée; que notre sang fertilise ton sein; que nos cœurs meurtris, nos corps ensanglantés, roulent sous ton char de victoire ! Pour tant de sacrifices, nous ne te demandons qu'une grâce : Sois libre et immortelle; triomphe et vis ! »

(*A suivre*). Etienne Marcel.